

[INTERNET] Enquête publique.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique.

De : Robert VIEILLERIBIERE <robert.vieilleribiere@orange.fr>

Date : 12/12/2018 18:50

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ci-joint un courrier qui traduit mes interrogations et mes inquiétudes
au sujet du projet éolien "Aux Portes de la Brenne".

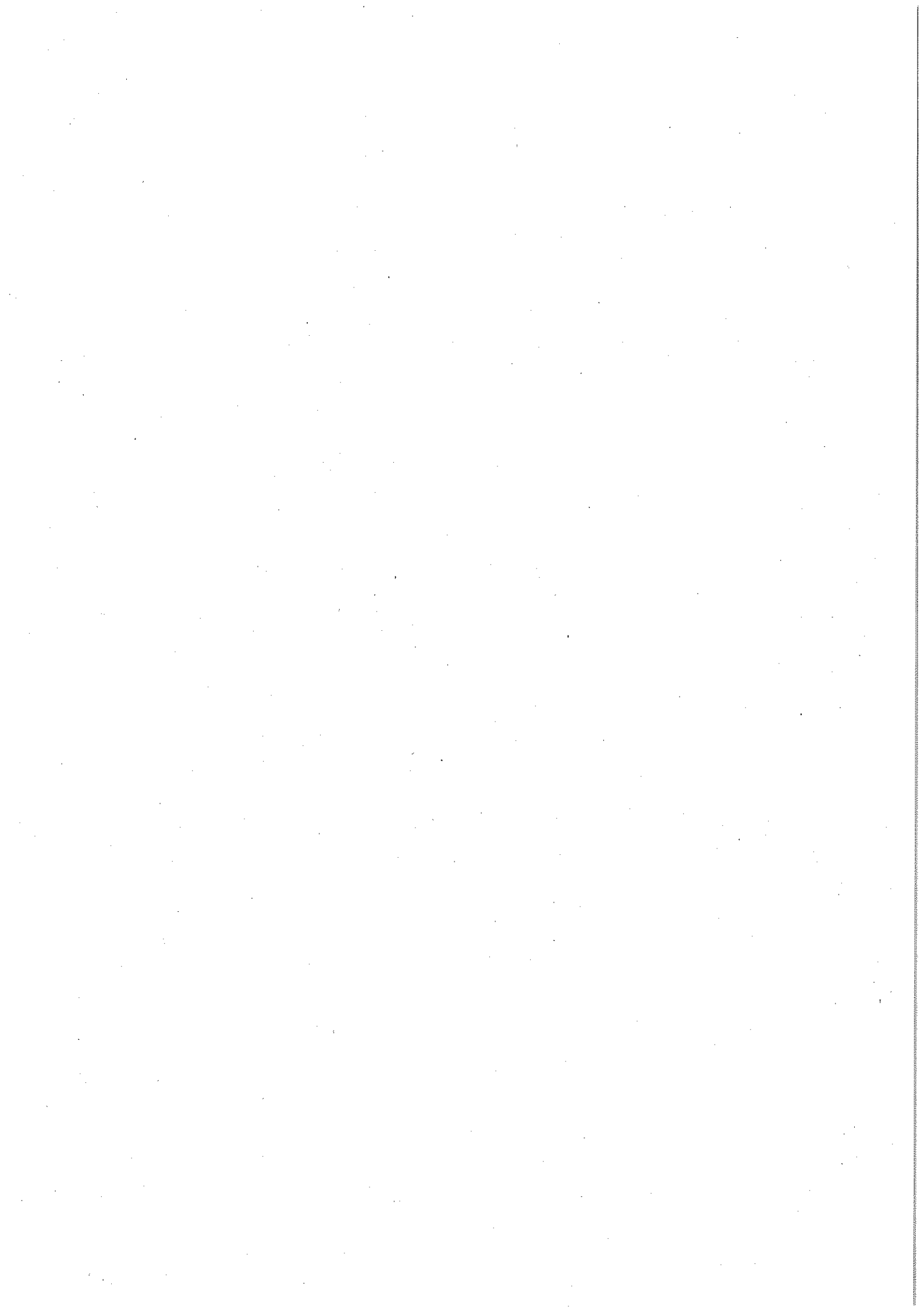
Avec mes respectueuses salutations.

Robert Vieillerivière.

— Pièces jointes : —

CONTRIBUTION VIGOUX..docx

15,5 Ko



10, rue des Coutures

36300 Poulligny-Saint-Pierre.

Objet : Enquête publique projet éolien « Aux Portes de la Brenne ».

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le vent ne souffle pas dans le même sens et n'est pas gratuit pour tout le monde.

Il souffle dans le bon sens pour les promoteurs : Les subventions versées par l'Etat le rend très attractif pour ces derniers, même dans des zones très peu ventées, comme c'est le cas pour le projet « Aux Portes de la Brenne ».

La prime de l'Etat, que nous finançons tous par le biais de la CSPE permet au promoteur de ne prendre aucun risque, quelque soit l'implantation de son parc éolien, ce qui explique que l'on trouve des projets n'importe où.

Le vent est aussi synonyme de ressources financières pour les propriétaires fonciers sur le terrain desquels sont implantées les éoliennes, mais aussi pour les collectivités territoriales qui se lancent dans la course aux retombées financières promises par le promoteur.

Mais le vent souffle dans la très mauvaise direction pour tous les autres et en particulier pour les riverains des parcs éoliens qui, non seulement participent comme tous les citoyens au financement de cette imposture économique mais qui, en plus, subissent une double peine, puisqu'ils sont confrontés à toutes les nuisances des éoliennes.

Et ces nuisances sont nombreuses :

- Massacre des paysages et du cadre de vie.
- Dénaturation de l'environnement par des machines industrielles toujours plus hautes et arrogantes, à l'impact visuel prégnant et perturbant.
- Risques pour la santé humaine (Migraines, nausées, troubles de l'équilibre, tremblements et difficultés respiratoires, vertiges, modification de la tension artérielle, troubles gastro-intestinaux, tachycardie, arythmie cardiaque, acouphènes, stress, irritabilité, angoisse, fatigue persistante, difficultés de concentration et de mémoire...) Dès qu'il s'agit d'éoliennes, le PRINCIPE de PRECAUTION, inscrit dans la constitution, n'est pas appliqué en matière de santé publique.

Pourtant, aucun objectif économique ne doit prévaloir sur le bien-être et sur la santé des individus.

De plus en plus de chercheurs et de médecins s'inquiètent de ces risques sur la santé humaine et, au Danemark, les projets éoliens sont suspendus dans l'attente de précisions médicales.

En France, des études épidémiologiques sérieuses doivent impérativement être menées avant la prolifération de nouveaux parcs éoliens.

- Atteintes majeures de la biodiversité.
- Dépréciation immobilière importante pour les riverains des éoliennes.
- Perte d'attractivité du territoire.
- Déstabilisation de l'économie touristique.
- Tensions entre ceux qui bénéficient des retombées financières et ceux qui ne font que subir les nuisances.

L'implantation d'un parc de 7 éoliennes géantes « Aux Portes de la Brenne », à Argenton, Celon, Vigoux est totalement injustifiée.

- Le parc éolien est situé dans une zone peu ventée.
- Il est situé au milieu d'un bocage harmonieux et authentique.
- Il est situé dans un secteur qui attire de nombreux propriétaires de maisons secondaires, parfois venus de l'étranger et qui viennent s'installer pour pouvoir profiter d'un environnement préservé.
- Il est situé dans un milieu naturel, réservoir de biodiversité de grande importance.
- Il est situé à proximité d'une zone très touristique (Vallée de la Creuse...)
- Il est aussi situé au sein de la première région française productrice d'énergie éolienne et l'Indre est le second département pour son équipement éolien.

Il est vrai que l'Indre est un département « pauvre » dont la richesse principale est son environnement. Le niveau de vie moyen de la population n'est pas très élevé et on est peut-être tenté de nous mettre encore un peu plus la tête sous l'eau en portant atteinte à un des rares secteurs économiques qui se porte bien, le TOURISME.

Cette arnaque technologique et financière ne profite qu'aux promoteurs, aux financiers et aux industriels internationaux.

Elle est ruineuse pour le pays (*La CSPE a augmenté de plus de 600 % en dix ans*) et, sous couvert d'écologie et d'action vertueuse envers le climat, elle ne réduit absolument pas les émissions de gaz à effet de serre. A cause de son intermittence et de son faible taux de charge, l'énergie éolienne a besoin en permanence du soutien de centrales thermiques carbonées.

Il est totalement anormal d'implanter des aérogénérateurs géants dans nos milieux ruraux harmonieux et préservés, et qui plus est, dans des zones peu ventées.

Aussi, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, merci de donner un avis défavorable à ce projet.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Robert VIEILLERIBIERE.